

Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance

Consultations nationales sur les prochaines orientations en matière de lutte à l'itinérance

Mémoire du Réseau des organismes en itinérance de Laval



Juin 2026

Table des matières

Mise en contexte du mémoire	4
Présentation de l'organisme	5
Rôle et mission.....	6
Membres du ROIL	6
Préoccupation et constats	7
UNE HAUSSE MARQUÉE DE L'ITINÉRANCE	8
L'INADÉQUATION DES LOGEMENTS EXISTANTS	9
Vision du changement.....	11
Proposition et engagement	12
Droits et besoins fondamentaux.....	12
Droit au logement.....	12
Revenu décent.....	13
Priorité régionale	15
Assurer un financement stable des organismes	15
Renforcer l'accompagnement en logement	17
Investir en prévention de l'itinérance	18
Garantir l'accès aux besoins de base	18
Assurer une véritable régionalisation des services.....	19
Faire de la concertation un levier structurant	20
Recommandations transversales	20
Conclusion	22
Bibliographie	23

Mise en contexte du mémoire

Dans le cadre des Consultations nationales sur les prochaines orientations en matière de lutte à l'itinérance, ce mémoire vise à mettre en lumière les priorités régionales identifiées par les membres du Réseau des organismes en itinérance de Laval, dans une perspective de cohérence, d'efficacité, de prévention et de respect de la dignité des personnes concernées. Il s'inscrit dans une volonté de contribuer activement à l'élaboration de politiques publiques mieux adaptées aux réalités vécues sur le terrain et aux enjeux propres au territoire lavallois.

Depuis plusieurs années, les organismes communautaires constatent une transformation importante des réalités liées à l'itinérance. L'augmentation du coût du logement, la rareté des logements abordables, la précarisation économique, les enjeux de santé mentale, de dépendance et d'isolement social contribuent à accroître les situations de vulnérabilité. De plus, les profils des personnes touchées se diversifient. Des familles, des personnes âgées, des travailleurs-euses précaires, des jeunes adultes et des personnes issues de différents parcours migratoires se retrouvent désormais à risque de perdre leur logement ou en situation d'itinérance visible ou cachée.

Cette réalité exerce une pression grandissante sur les ressources communautaires et institutionnelles, qui doivent répondre à des besoins de plus en plus complexes avec des moyens souvent limités. Les équipes d'intervention sont confrontées à des listes d'attente importantes, à un manque de logements accessibles et à une insuffisance de services adaptés pour assurer un accompagnement durable.

Dans ce contexte, il devient impératif de renforcer les actions structurantes à l'échelle régionale. La prévention de la perte de logement, l'accès rapide à des services adaptés, le développement de logements sociaux et communautaires, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents partenaires doivent être au cœur des prochaines orientations gouvernementales. Ce mémoire propose donc des pistes d'action concrètes afin de soutenir une réponse collective, humaine et durable face à l'itinérance à Laval.

Présentation de l'organisme

Le Réseau des organismes en itinérance de Laval est un lieu de concertation regroupant des organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'itinérance et l'exclusion sociale à Laval. Depuis sa création, il agit comme un espace de collaboration, de mobilisation et de réflexion collective afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Le ROIL favorise le partage d'expertise entre ses membres, soutient le développement de projets concertés et porte la voix du milieu communautaire auprès des instances décisionnelles. Il contribue également à l'analyse des enjeux émergents et à la promotion de solutions adaptées aux réalités lavalloises.

Par ses actions, le ROIL participe au renforcement du filet social, à la sensibilisation de la population et à la promotion d'une approche humaine, inclusive et respectueuse des droits des personnes. Les membres du ROIL sont également affiliés au Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), partageant des valeurs communes de solidarité, de dignité et de justice sociale.

Au-delà de son rôle de concertation, le ROIL porte plusieurs projets structurants.

- Le programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) soutient les personnes dans leur sortie de rue et leur maintien en logement grâce à un accompagnement adapté.
- Le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) favorise des approches alternatives et humaines auprès des personnes judiciairisées.
- Le Projet BAIL (banque d'aide au loyer) contribue à prévenir l'itinérance causée par la perte de logement liée à une dette de loyer. Un prêt ponctuel sans intérêt et un accompagnement à la fois psychosocial et budgétaire sont offerts aux personnes acceptées au projet.

Par cette approche globale et concertée, le ROIL agit autant en prévention qu'en intervention afin de réduire les risques d'itinérance et favoriser une meilleure inclusion sociale.

Rôle et mission

Fondé en 2016, le Réseau des organismes en itinérance de Laval (ROIL) regroupe des organisations engagées auprès des personnes en situation de vulnérabilité, de pauvreté, d'itinérance ou de sortie de rue. C'est un lieu d'échange, de sensibilisation, de représentation et de défense des droits. Ses projets s'appuient sur la concertation, l'analyse des enjeux et l'innovation.

Objectifs

- Mobiliser les organismes communautaires et partenaires autour de l'itinérance.
- Favoriser la justice sociale par des initiatives et des actions concrètes.
- Informer et sensibiliser la population lavalloise à la problématique de l'itinérance.

Membres du ROIL

- ACEF Laval
- Auberge du cœur l'Envolée
- Carpe Diem
- Centre d'implication libre de Laval – CILL
- Carrefour jeunesse-emploi de Laval
- Centre de service scolaire de Laval, Service de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et aux entreprises
- Déclic Action
- Équijustice
- Habitations L'Envolée
- Ilôt
- L'Aviron, hébergement communautaire
- Le Refuge de Laval
- Le Tril
- L'En-Droit de Laval
- Maison 100 Limites
- Maison Dominique
- Maison Marie-Marguerite
- Oasis, unité mobile d'intervention
- Relais communautaire de Laval
- Sphère
- Table de concertation lavalloise de condition féminine – TCLCF

Préoccupations et constats

L'itinérance est d'abord et avant tout un enjeu de société. Elle prend racine dans des facteurs structurels profonds tels que la pauvreté, la précarisation des conditions de vie et l'augmentation des inégalités sociales.

Aujourd'hui, elle s'impose comme l'une des manifestations les plus visibles et les plus préoccupantes de la crise du logement, marquée par une pénurie de logements sociaux, adaptés et réellement abordables. Cette réalité dépasse les trajectoires individuelles et interpelle directement nos choix collectifs en matière de politiques publiques, de solidarité sociale et de justice économique.

L'itinérance touche un nombre croissant de personnes et se complexifie de manière significative. Les parcours sont de plus en plus marqués par une accumulation de défis, notamment chez les jeunes (particulièrement à la sortie des institutions), les personnes en perte d'autonomie, celles vivant avec des enjeux de santé mentale ou de dépendances, ou encore celles ayant vécu des traumatismes.

Cette complexité est également amplifiée par des réalités systémiques touchant plus durement certains groupes, dont les femmes, les personnes issues des Premières Nations, Métis et Inuit, les personnes racisées, migrantes et immigrantes, les personnes en situation de handicap, ainsi que celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Ces croisements de vulnérabilités exigent des réponses adaptées, inclusives et ancrées dans une compréhension fine des réalités vécues.

De manière plus spécifique, les femmes en situation d'itinérance à Laval font face à d'importantes barrières d'accès aux services en santé mentale, en hébergement et en dépendance. Les ressources existantes sont souvent peu adaptées aux réalités de grande précarité, notamment en raison de procédures complexes, du manque de flexibilité ou d'environnements peu sécurisants. Cette absence de soutien adéquat complique ensuite l'intégration et le maintien en hébergement ou en logement.

L'offre d'hébergement destinée aux femmes demeure également très limitée. Les options se résument principalement à quelques places en refuge d'urgence mixte ou à des ressources réservées aux femmes victimes de violence, laissant plusieurs femmes sans solution adaptée à leur situation. Le manque de ressources tolérant la consommation contribue aussi au maintien de certaines personnes dans des milieux violents ou non sécuritaires, avec des conséquences importantes sur leur santé physique et mentale.

De son côté, l'offre d'hébergement en itinérance jeunesse repose principalement sur deux organismes. L'Auberge du cœur L'Envolée et les Habitations L'Envolée. Ces ressources constituent les principales portes d'entrée pour les jeunes en situation ou à risque d'itinérance sur le territoire.

L'Auberge du cœur L'Envolée, offre un hébergement temporaire avec accompagnement pour 16 jeunes âgés de 16 à 22 ans. Elle accueille annuellement un nombre important de jeunes, avec un taux d'occupation généralement élevé entre 85-90%. De plus, elle offre deux places pour mères avec enfants. En 2025, elle a accueilli 202 jeunes différents en post - hébergement. Ce service est aussi important que l'hébergement en soi sur le territoire pour prévenir l'itinérance jeunesse et offrir un lieu d'appartenance.

Les Habitations L'Envolée, proposent quant à elles une offre de 30 logements supervisés pour jeunes avec ou sans enfants de 18-30 ans. Cette ressource permet d'accueillir des jeunes favorisant une certaine stabilité résidentielle tout en offrant un programme de réinsertion sociale.

Finalement, Laval compte une seule ressource de réadaptation en dépendance, ce qui limite l'accès aux services et réduit les possibilités pour les personnes dont les besoins ou les réalités ne correspondent pas aux critères d'admission existants.

Dans ce contexte, la prévention constitue un levier essentiel et reconnu pour réduire l'itinérance en amont. Pourtant, elle demeure encore insuffisamment déployée et soutenue. Les mesures existantes manquent souvent de financement, de cohérence et d'accessibilité à l'échelle du territoire québécois, limitant ainsi leur portée et leur impact. Parallèlement, le sous-financement chronique du milieu communautaire et le manque de reconnaissance de son expertise fragilisent la capacité d'intervention des organismes. Cette situation engendre non seulement une pression accrue sur les services, mais aussi des conditions de travail précaires pour celles et ceux qui y œuvrent au quotidien.

UNE HAUSSE MARQUÉE DE L'ITINÉRANCE

À Laval, ces enjeux prennent une forme particulièrement préoccupante. On observe une hausse marquée des situations d'itinérance, tant visibles que cachées. Selon les résultats préliminaires du plus récent dénombrement de l'itinérance visible réalisé le 15 avril 2025, 300 personnes en situation d'itinérance visible ont été recensées sur le territoire de Laval. Cela représente une hausse d'environ 60 % comparativement au dénombrement de 2022,

où 219 personnes avaient été comptabilisées¹ cette situation rend les interventions plus complexes et exigeantes. Les ressources communautaires sont fortement sollicitées, souvent au-delà de leurs capacités.

Par exemple, Le Refuge de Laval offre un service d'hébergement d'urgence accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec une capacité régulière de 30 places. En 2025-2026, 13 327 nuitées ont été attribuées, soit une hausse de 2,23 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 1 049 personnes différentes ont utilisé les services d'hébergement, dont 865 hommes et 184 femmes, représentant une augmentation marquée de 35 % de la fréquentation. Entre avril et novembre 2025, 2 407 demandes d'hébergement ont dû être refusées faute de places disponibles.

À partir de décembre 2025, les mesures hivernales ont permis d'augmenter temporairement la capacité à 65 places, éliminant ainsi les refus. Une politique d'urgence climatique permet également d'accroître la capacité jusqu'à 85 personnes lorsque la température ressentie descend sous les -10 °C.

L'INADÉQUATION DES LOGEMENTS EXISTANTS

À cela s'ajoute l'inadéquation des logements existants. À Laval, l'accès à un logement abordable demeure un enjeu majeur. Malgré une légère hausse du taux d'inoccupation au cours des dernières années, celui-ci est longtemps demeuré sous le seuil d'équilibre de 3 %, limitant fortement les possibilités pour les ménages à faible revenu. Parallèlement, les loyers ont continué d'augmenter rapidement, avec une hausse de 8,3 % en un an en 2025. Les logements les plus abordables demeurent particulièrement rares, accentuant les risques de précarité résidentielle, d'endettement et d'itinérance.²

Le manque de logements accessibles et adaptés freine les parcours de sortie de l'itinérance, tandis que la fragmentation de l'offre de services nuit à la continuité des interventions. De plus, l'augmentation des besoins liés à la santé mentale et aux dépendances appelle à des réponses mieux intégrées et plus spécialisées.

Devant ces constats, il apparaît essentiel de renforcer les actions concertées, de soutenir adéquatement les organismes et de mettre en place des solutions structurantes et durables. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent mémoire, porté par une volonté claire

¹ L'itinérance visible au Québec et son évolution - Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025, ministère de la Santé et des Services sociaux, avril 2026

² Hausse des loyers de 8,3 % en un an à Laval, Stéphane St-Amour, Courrier Laval, Décembre 2025.

d'agir collectivement pour prévenir et réduire l'itinérance, tout en assurant le respect de la dignité et des droits des personnes concernées.

Vision du changement

Nous aspirons, à Laval, à bâtir une communauté fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne peut trouver sa place et vivre dans la dignité, la sécurité physique, psychologique et financière.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la pression sur le logement s'accroît sur le territoire lavallois, cette vision appelle à renforcer les actions de prévention et à s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance, plutôt que d'en gérer uniquement les conséquences dans l'urgence.

Pour le ROIL, la prévention de l'itinérance repose sur une responsabilité collective. Elle nécessite une mobilisation étroite entre les acteurs du réseau public, les instances municipales et le milieu communautaire, qui jouent un rôle essentiel dans la réponse aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Cette collaboration doit s'appuyer sur des réponses concertées, ancrées dans les réalités locales et adaptées à la diversité des parcours de vie que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire.

Pour y parvenir, il est essentiel de se doter d'une gouvernance intersectorielle forte et cohérente à l'échelle de la région, permettant une coordination réelle entre les partenaires et une mise en commun des expertises. Le rôle structurant de la concertation, notamment porté par le ROIL et ses membres, doit être pleinement reconnu et soutenu.

C'est en s'engageant collectivement dans cette transformation, à partir des réalités lavalloises, que nous pourrons renforcer notre capacité à prévenir la précarité, soutenir durablement les personnes et, ultimement, prévenir et réduire de manière significative l'itinérance à Laval.

Proposition et engagement

Droits et besoins fondamentaux

Droit au logement

Reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérables.

Dans la région de Laval, l'accès à un logement adéquat pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance demeure entravé par une série d'obstacles structurels et concrets.

Le premier enjeu est sans contredit la pénurie de logements réellement abordables. La hausse soutenue des loyers, combinée à un faible taux d'inoccupation, crée un contexte où même les personnes disposant d'un revenu ou d'un soutien financier peinent à se loger. Cette rareté limite fortement les options disponibles et place les personnes en situation de grande vulnérabilité en compétition avec l'ensemble de la population.

De plus, le parc résidentiel locatif lavallois se caractérise par une proportion importante de petits logements, alors que les besoins des ménages familiaux demeurent grandissants³. Les données de Statistique Canada⁴ et les analyses du marché de l'habitation démontrent que le développement résidentiel des dernières années a largement favorisé les studios, 3 ½ et logements de petite superficie, particulièrement dans les secteurs de densification urbaine et à proximité des axes de transport collectif.

Cette réalité contribue à un déséquilibre entre l'offre disponible et les besoins des familles, notamment celles vivant une situation de précarité économique. Les logements comportant trois chambres ou plus, généralement considérés comme adaptés aux familles, demeurent plus rares, moins accessibles financièrement et fortement convoités. Cette pénurie entraîne des conséquences importantes : surpeuplement des logements, instabilité résidentielle, éloignement des milieux de vie, séparation familiale temporaire et augmentation des risques d'itinérance familiale.

Dans un contexte marqué par la hausse rapide des loyers et la faible disponibilité des logements abordables, il apparaît essentiel que les futures orientations gouvernementales en matière d'habitation et de lutte à l'itinérance soutiennent davantage le développement de logements familiaux accessibles, sociaux et communautaires. Une réponse adaptée aux

³ Bilan du plan d'action de la politique de l'habitation 2020-2024, Ville de Laval, Mars 2025

⁴ Recensement de 2021, Gouvernement du Canada

réalités des familles doit constituer un élément central des stratégies de prévention de l'itinérance et de maintien en logement.

Finalement, plusieurs unités disponibles sont insalubres, trop coûteuses ou inadaptées aux besoins spécifiques des personnes, notamment celles vivant avec des enjeux de santé mentale, de dépendance ou des parcours de vie marqués par des ruptures importantes. Sans accompagnement communautaire, ces conditions compromettent souvent le maintien en logement.

Les obstacles ne sont pas uniquement matériels. Les exigences des propriétaires — enquêtes de crédit, références, stabilité d'emploi — excluent de facto une grande partie des personnes en situation d'itinérance. De plus, l'absence d'adresse fixe complexifie l'accès aux services essentiels, accentuant l'exclusion.

Dans ce contexte, la mise en œuvre réelle du droit au logement constituerait un levier structurant pour les organismes communautaires. En imposant une obligation aux pouvoirs publics de garantir un accès à des logements adéquats, ce droit permettrait d'augmenter significativement l'offre de logements sociaux et avec soutien communautaire. Les organismes pourraient ainsi consacrer davantage d'énergie à l'accompagnement des personnes plutôt qu'à la recherche de logements quasi inexistants.

De plus, le droit au logement renforcerait la prévention de l'itinérance en favorisant des interventions en amont, tout en offrant aux organismes un levier politique pour revendiquer des solutions durables. Il contribuerait ainsi à transformer une réponse actuellement centrée sur l'urgence en une approche axée sur la stabilité résidentielle et la dignité.

Revenu décent

Garantir le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par l'augmentation des programmes d'aide sociale.

Dans la région de Laval, l'insuffisance du revenu constitue un facteur déterminant dans les trajectoires des personnes accompagnées par les organismes membres du ROIL. Qu'il s'agisse de prestations d'aide sociale largement sous le coût réel de la vie ou d'emplois précaires, instables et mal rémunérés, ces revenus ne permettent pas de couvrir les besoins de base, en particulier le logement.

Cette réalité place plusieurs personnes dans une succession de déménagements, de séjours temporaires, d'hébergement d'urgence et de retours à la rue, rendant extrêmement difficile la reconstruction d'une stabilité personnelle, sociale et financière.

Concrètement, plusieurs personnes consacrent une part disproportionnée de leur revenu au loyer, parfois plus de 70 %. Cela les expose à des choix impossibles : payer le logement ou se nourrir adéquatement, acheter des médicaments ou assumer des frais de transport. Dans certains cas, une simple dépense imprévue — réparation, amende, perte d'emploi — entraîne rapidement des retards de paiement, puis une éviction.

En 2023, la proportion de personnes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire dans la province a atteint un sommet depuis 2018. Ce constat est observé à Laval (26,3 %)⁵.

Les organismes du ROIL observent régulièrement des trajectoires marquées par des allers-retours entre hébergement temporaire, séjours chez des proches et épisodes d'itinérance. Par exemple, une personne occupant un emploi à temps partiel au salaire minimum peut perdre son logement à la suite d'une réduction d'heures. Sans épargne ni filet de sécurité, elle se retrouve rapidement en situation de crise. D'autres personnes, dépendantes de l'aide sociale, peinent à trouver un logement, les propriétaires refusant leur candidature en raison de leur faible revenu ou de préjugés persistants.

La pauvreté agit également comme un frein au maintien en logement. Le manque de ressources financières limite l'accès à des biens essentiels comme du mobilier, des électroménagers ou même des produits d'entretien, ce qui peut détériorer les conditions de vie et nuire à la stabilité résidentielle. À cela s'ajoutent les coûts invisibles : frais de déménagement, dépôts, transport pour visiter des logements, accès à internet pour effectuer des recherches.

Enfin, l'insuffisance du revenu accentue les vulnérabilités existantes. Les personnes vivant avec des enjeux de santé mentale ou de dépendance disposent de moins de marge de manœuvre pour faire face aux imprévus. Les organismes doivent alors compenser, souvent avec des ressources limitées, pour éviter des ruptures de parcours.

Ainsi, à Laval, la pauvreté ne se limite pas à un manque de revenu : elle structure profondément les trajectoires, multiplie les obstacles et rend l'accès ainsi que le maintien en logement particulièrement fragiles.

⁵ PORTRAIT LAVALLOIS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - Édition 2026, Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Priorités régionales

Lors de la rencontre des membres tenue en janvier 2026, ainsi qu'à travers un processus de consultation virtuelle réalisé au cours des semaines suivantes, les membres du Réseau des organismes en itinérance de Laval ont été invités à identifier les principaux enjeux régionaux en matière d'itinérance nécessitant une attention prioritaire au cours des prochaines années. Cette démarche collective a permis de mettre en lumière les préoccupations partagées par les organismes communautaires ainsi que les intervenants-es du milieu, mobilisés auprès des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire lavallois.

Les échanges ont également permis de faire ressortir les impacts grandissants de la crise du logement, de la détérioration des conditions de vie, de l'augmentation des besoins en santé mentale et dépendance, ainsi que des difficultés d'accès aux services adaptés. Les membres ont souligné l'importance de renforcer les actions de prévention, d'assurer une meilleure coordination intersectorielle et de développer des réponses plus humaines, accessibles et durables pour les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.

À la lumière de ces consultations, six grands axes d'intervention ont été ciblés comme priorités régionales. Ceux-ci traduisent les besoins observés sur le terrain et orientent les recommandations portées dans le présent mémoire.

Assurer un financement stable des organismes

Assurer un financement pérenne, prévisible et adéquat aux organismes communautaires, en privilégiant le financement à la mission, adapté aux besoins nommés par le milieu, permettant le développement et le maintien des infrastructures de même que la stabilité du personnel.

Dans la région de Laval, la précarité financière des organismes communautaires fragilise directement les équipes et compromet la continuité des services offerts aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Le recours à des financements ponctuels, insuffisants ou faiblement indexés oblige les organisations à fonctionner dans une logique d'incertitude constante, limitant leur capacité à planifier à long terme et à assurer la stabilité de leurs services.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans un contexte où les besoins augmentent rapidement. Selon la Corporation de développement communautaire de Laval, notre région compte seulement 6,7 organismes communautaires par 10 000 habitants, comparativement à 15,6 pour le reste du Québec, créant un important déséquilibre entre les

besoins de la population et les ressources disponibles. La CDC estime également à 25 millions de dollars le manque à gagner des organismes financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et à 32 millions de dollars le déficit global de financement pour les organismes lavallois tous ministères confondus⁶.

La fragilité financière des organismes se reflète aussi dans leur santé organisationnelle. Toujours selon la CDC de Laval, 27,6 % des organismes communautaires lavallois présentent un actif net négatif, faisant de Laval l'une des régions les plus fragilisées du Québec à cet égard.⁷

Plusieurs regroupements communautaires dénoncent également l'insuffisance des mécanismes d'indexation des subventions. En 2026, l'indexation du Programme de soutien aux organismes communautaires a été limitée à 1,8 %, un taux jugé insuffisant pour couvrir l'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment les salaires, les loyers et les dépenses liées à l'intervention.⁸

Le milieu communautaire lavallois souligne que cette précarité financière fragilise directement la capacité des organismes à maintenir des services stables et accessibles. Le sous-financement chronique entraîne une surcharge de travail importante, complique la rétention du personnel et accentue l'épuisement des équipes d'intervention. Certains organismes lavallois ont même été contraints de réduire temporairement leurs services afin de participer à des mobilisations visant à dénoncer le manque de financement du secteur communautaire.

Cette réalité a des conséquences concrètes sur la continuité des interventions. L'incapacité d'offrir des conditions de travail concurrentielles favorise une forte rotation du personnel et une perte d'expertise au sein des équipes. Pourtant, l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité repose largement sur l'établissement de liens de confiance durables, qui demandent du temps, de la stabilité et une présence constante. Les départs fréquents fragilisent ces relations et peuvent entraîner des ruptures de services pour les personnes accompagnées.

Par ailleurs, les organismes doivent consacrer une part importante de leur énergie à la recherche de financement et à la reddition de compte, au détriment de leur mission

⁶ Laval mobilisée pour le communautaire : À boutte d'être le boutte !, corporation de développement communautaire de Laval, Avril 2026.

⁷ Laval mobilisée pour le communautaire : À boutte d'être le boutte !, corporation de développement communautaire de Laval, Avril 2026.

⁸ https://www.rocajq.org/une-indexation-de-18-la-perennite-des-organismes-communautaires-encore-fragilisee/?utm_source=chatgpt.com

principale. Cette pression administrative réduit leur capacité d'innovation et d'adaptation face à des besoins en constante évolution.

Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place un financement récurrent, indexé et prévisible pour l'ensemble des organismes communautaires. Une telle mesure permettrait de stabiliser les équipes, de consolider l'expertise et d'assurer une continuité des services essentielle à des parcours d'accompagnement durables. Elle renforcerait également la capacité des organismes à agir de manière proactive, en prévention, plutôt que dans une logique d'urgence.

Renforcer l'accompagnement en logement

Dans la région de Laval, l'accès à un logement ne garantit pas à lui seul la stabilité résidentielle. Pour de nombreuses personnes en situation ou à risque d'itinérance, l'entrée en logement marque plutôt le début d'une nouvelle étape, qui nécessite un accompagnement soutenu et adapté. Les parcours de vie marqués par la précarité, les enjeux de santé mentale, de dépendance ou d'isolement social exigent des interventions continues afin de favoriser le maintien en logement.

L'accompagnement communautaire joue un rôle déterminant à cet égard. Il permet de soutenir les personnes dans la gestion du quotidien — relations avec le propriétaire, budget, entretien du logement — tout en offrant un espace d'écoute et de référence vers d'autres services. Au-delà du soutien individuel, il contribue également à briser l'isolement en favorisant la création de réseaux d'entraide et de milieux de vie inclusifs.

Cependant, à Laval, l'offre d'accompagnement demeure inégale et insuffisante face aux besoins. Plusieurs projets de logement social ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir un soutien adéquat et continu, ce qui augmente les risques de rupture de parcours et de retour à l'itinérance.

Il est donc essentiel de déployer et de consolider l'accompagnement communautaire en logement social sur l'ensemble du territoire lavallois et d'attacher du financement pour de l'accompagnement lors de nouvelles constructions de logements sociaux. Un financement structurant et pérenne permettrait d'assurer une présence constante auprès des locataires, de renforcer les capacités des organismes et de soutenir des trajectoires résidentielles durables, basées sur la dignité, la stabilité et l'inclusion sociale.

Investir en prévention de l'itinérance

Dans la région de Laval, investir en prévention de l'itinérance constitue une approche essentielle pour réduire à la fois les coûts humains et les pressions sur les services d'urgence. Intervenir en amont permet d'éviter des ruptures de parcours souvent difficiles à rattraper, en agissant avant que les situations ne se détériorent. Pourtant, les ressources demeurent encore largement orientées vers la gestion des crises, au détriment de stratégies préventives structurantes.

Des initiatives comme le projet BAIL illustrent concrètement le potentiel de la prévention. En offrant un soutien financier ponctuel et ciblé pour éviter une perte de logement — qu'il s'agisse d'un retard de loyer, d'une dépense imprévue ou d'une période de transition — ce type de mesure permet de stabiliser rapidement des situations à risque. De même, les programmes de PSL à visée préventive contribuent à réduire l'effort financier des ménages vulnérables, en assurant un loyer proportionnel à leur capacité de payer.

Ces interventions sont non seulement efficaces, mais également rentables à long terme. Prévenir une éviction ou une entrée en itinérance coûte significativement moins cher que de mobiliser des services d'urgence, de santé ou de justice par la suite.

Il est donc essentiel de financer de manière récurrente et suffisante des mesures structurantes de prévention. En soutenant des initiatives comme le projet BAIL et les programmes de PSL à visée préventive, il devient possible d'agir en amont, de sécuriser les parcours résidentiels et de bâtir une réponse plus humaine, durable et efficiente à l'itinérance.

Garantir l'accès aux besoins de base

Dans la région de Laval, l'accès aux besoins de base demeure un pilier essentiel pour assurer la dignité et la stabilisation des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Les services de première ligne — douches, buanderie, aide alimentaire, soutien administratif — constituent souvent le premier point d'ancrage vers un accompagnement plus global. Ils permettent non seulement de répondre à des besoins immédiats, mais aussi de créer un lien de confiance, indispensable pour amorcer des démarches vers le logement, la santé ou l'insertion sociale.

Cependant, ces services sont encore insuffisamment accessibles et inégalement répartis sur le territoire lavallois. Il existe actuellement à Laval un seul refuge d'urgence qui est situé dans Chomedey. Notre territoire est vaste et les zones plus éloignées ne sont pas desservies, obligeant les personnes à se déplacer sur de longues distances, ce qui représente un

obstacle supplémentaire dans des contextes déjà marqués par la précarité. De plus, les ressources existantes fonctionnent souvent à pleine capacité, limitant leur disponibilité et leur flexibilité.

Cette situation entraîne des conséquences concrètes : difficulté à maintenir une hygiène de base, à conserver des vêtements propres, à s'alimenter adéquatement ou à effectuer des démarches administratives essentielles. Ces obstacles, bien que fondamentaux, freinent directement les efforts de stabilisation et d'intégration.

Il est donc nécessaire de bonifier et de diversifier les services de première ligne afin d'assurer une couverture complète sur l'ensemble du territoire. Un meilleur financement permettrait d'élargir les horaires, d'augmenter les capacités d'accueil et de développer des services complémentaires. En garantissant un accès réel aux besoins de base, on renforce les conditions minimales nécessaires pour soutenir des trajectoires de sortie de l'itinérance durables.

Assurer une véritable régionalisation des services

Dans la région de Laval, l'accessibilité territoriale des services représente un enjeu majeur dans la réponse à l'itinérance. Bien que plusieurs ressources existent, leur concentration dans certains secteurs crée des inégalités importantes d'accès. Pour de nombreuses personnes, se déplacer sur de longues distances, souvent sans moyens de transport adéquats, constitue un obstacle réel à l'utilisation des services, particulièrement en contexte de grande précarité.

Cette réalité est d'autant plus préoccupante lors des périodes de froid extrême ou de chaleur accablante, où l'accès rapide à un lieu sécuritaire peut faire une différence significative. L'absence de points de service de proximité oblige certaines personnes à demeurer dans des environnements inadéquats, augmentant les risques pour leur santé et leur sécurité.

Assurer une véritable régionalisation des services implique donc de repenser leur déploiement à l'échelle de l'ensemble de l'île, en tenant compte des réalités locales et des zones moins bien desservies. La mise en place d'un réseau d'haltes climatiques et de points de services répartis stratégiquement permettrait d'offrir des lieux accessibles, sécuritaires et adaptés aux besoins de base, tout en favorisant un premier contact avec les ressources communautaires.

Une telle approche renforcerait la capacité d'intervention en proximité, réduirait les inégalités territoriales et contribuerait à prévenir une aggravation des situations. Elle permettrait également de mieux rejoindre les personnes qui demeurent en marge des

services, en créant des points d’ancrage accessibles et humains à travers tout le territoire lavallois.

Faire de la concertation un levier structurant

Les concertations régionales en itinérance jouent un rôle structurant sur leurs territoires. Elles coordonnent les efforts de prévention et de réduction de l’itinérance, facilitent le travail intersectoriel, portent des projets émergents, génèrent des données régionalisées et contribuent à la déstigmatisation. Malgré ce rôle essentiel, elles ne bénéficient d’aucun financement dédié dans les plans d’action actuels du ministère. Il est impératif de reconnaître formellement leur contribution et de leur attribuer un financement pérenne qui leur permette d’assumer pleinement leur rôle territorial.

Dans la région de Laval, la concertation constitue un levier structurant incontournable pour répondre de manière cohérente et efficace à la réalité de l’itinérance. Face à la complexité des trajectoires et à la diversité des besoins, aucune organisation ne peut agir seule. La mise en commun des expertises, des ressources et des connaissances du terrain permet de développer des réponses mieux adaptées, plus rapides et plus durables.

Le ROIL joue à cet égard un rôle central en assurant la mobilisation des acteurs communautaires, institutionnels et municipaux. Il favorise le dialogue, l’arrimage des pratiques et l’émergence d’une vision commune, essentielle pour éviter le morcellement des interventions. Cette capacité de concertation permet également d’identifier plus rapidement les enjeux émergents et d’ajuster les actions en conséquence.

Cependant, cette fonction stratégique repose encore trop souvent sur des ressources précaires et insuffisantes. Sans un financement stable, la concertation risque de s’essouffler, fragilisant ainsi l’ensemble de l’écosystème d’intervention.

Il est donc essentiel de reconnaître pleinement la concertation régionale comme une composante clé de la réponse à l’itinérance. Un financement durable permettrait de consolider le leadership du ROIL, de maintenir des espaces de collaboration structurants et de soutenir une action collective cohérente, au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

Recommandations transversales

Au-delà des priorités d’action, certaines recommandations transversales s’imposent afin de renforcer l’efficacité globale des interventions et de soutenir des changements durables.

D'abord, une meilleure coordination entre les ministères et les instances locales est essentielle. Les enjeux d'itinérance touchent à la fois le logement, la santé, la justice et les services sociaux. Sans une collaboration structurée entre ces différents secteurs, les interventions demeurent fragmentées et moins efficaces. Une approche intégrée permettrait de fluidifier les parcours et de mieux répondre aux besoins des personnes.

Ensuite, la reconnaissance du rôle des organismes communautaires doit être renforcée. Acteurs de première ligne, ils possèdent une expertise précieuse et une connaissance fine des réalités vécues. Cette reconnaissance doit se traduire concrètement par un financement adéquat, mais aussi par une place accrue dans les instances décisionnelles.

Par ailleurs, l'intégration des personnes concernées dans les processus décisionnels est incontournable. Leur participation permet de développer des politiques et des services mieux adaptés, ancrés dans les réalités vécues, tout en favorisant leur pouvoir d'agir.

Enfin, l'amélioration de la collecte de données à l'échelle régionale constitue un levier important. Des données plus complètes et actualisées permettraient de mieux comprendre les dynamiques locales, d'identifier les besoins émergents et d'ajuster les interventions en conséquence. Ensemble, ces recommandations contribuent à bâtir une réponse plus cohérente, inclusive et efficace face à l'itinérance.

Conclusion

L'itinérance à Laval nécessite une réponse ambitieuse, structurée et profondément humaine. Les réalités observées sur le terrain démontrent l'urgence d'agir de manière concertée afin de répondre à la hausse des besoins en logement, en santé mentale, en dépendance et en accompagnement communautaire. Les priorités présentées dans ce mémoire constituent des leviers concrets pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité, tout en renforçant la capacité d'action des organismes qui interviennent quotidiennement auprès d'elles.

Investir dès maintenant dans la prévention, le logement social et communautaire, les services adaptés ainsi que le financement des organismes communautaires permettra non seulement de réduire les conséquences de l'itinérance, mais également de favoriser une stabilité durable pour les personnes concernées. Une approche axée sur la dignité, l'accessibilité et la continuité des services est essentielle pour bâtir des milieux de vie plus sécuritaires et inclusifs.

À travers ce mémoire, le Réseau des organismes en itinérance de Laval souhaite rappeler que la lutte à l'itinérance est une responsabilité collective. Les choix qui seront faits aujourd'hui auront des impacts déterminants sur la capacité de notre communauté à prévenir l'exclusion sociale, à soutenir les personnes les plus vulnérables et à construire un avenir plus juste et solidaire pour l'ensemble de la population lavalloise.

Bibliographie

Bilan du plan d'action de la politique de l'habitation 2020-2024, *Ville de Laval*, Mars 2025

Hausse des loyers de 8,3 % en un an à Laval, *Stéphane St-Amour*, Courrier Laval, Décembre 2025.

L'itinérance visible au Québec et son évolution - Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025, *Ministère de la Santé et des Services sociaux*, avril 2026

Laval mobilisée pour le communautaire : À boutte d'être le boutte !, *corporation de développement communautaire de Laval*, Avril 2026.

Portrait lavallois de la sécurité alimentaire - Édition 2026, *Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval*

Priorités régionale, Réseau des organismes en itinérance de Laval, Mai 2026

Recensement de 2021, *Gouvernement du Canada*

Site Internet

https://www.rocajq.org/une-indexation-de-18-la-perennite-des-organismes-communautaires-encore-fragilisee/?utm_source=chatgpt.com